

Communications

Prix et Bourses de la Revue du Nickel.

Le Centre d'Information du Nickel nous communique l'avis suivant :

Pleinement conscient de l'importance que comporte la recherche scientifique pour l'industrie, le Centre d'Information du Nickel met à la disposition du Comité de rédaction de la Revue du Nickel, pour une période de trois ans, deux prix annuels d'une valeur de 100.000 francs (1) chacun, dits « Prix de la Revue du Nickel » destinés à récompenser des travaux originaux théoriques ou pratiques concernant le nickel et ses alliages. De même, nos bourses, d'une valeur globale annuelle de 300.000 francs seront décernées par le Comité de rédaction de la Revue du Nickel en vue de faciliter les recherches se rapportant aux mêmes sujets. Ces prix et ces bourses seront réservés aux candidats français et belges.

Règlement :

1. — Pendant trois ans, à partir de l'année 1952, la Revue du Nickel attribuera chaque année :

a. — Deux prix destinés à récompenser les travaux originaux se rapportant à des recherches théoriques ou pratiques sur le nickel ou ses alliages.

b. — Des bourses au nombre maximum de trois, destinées à faciliter les recherches concernant les mêmes sujets.

2. — La dotation annuelle globale pour l'ensemble des prix est fixée à 200.000 francs et pour l'ensemble des bourses à 300.000 francs.

3. — Le Jury est constitué par le Comité de rédaction de la Revue du Nickel. Le président du Jury est le président du Comité de Rédaction de la Revue du Nickel.

4. — Le Jury se réserve la faculté de n'accorder ni prix ni bourses ou de réduire le nombre ou la valeur des prix et des bourses si les mémoires présentés ou projets de recherches soumis à son examen lui paraissent être d'un intérêt insuffisant.

Les sommes non distribuées ne sont pas reportées sur les exercices suivants.

5. — Le dépôt des mémoires originaux en vue de concourir pour l'un des prix, ou des programmes de recherches en vue de bénéficier de l'une des bourses, doit être effectué au plus tard le 31 janvier de chaque année auprès du Secrétariat général du Centre d'Information du Nickel, 41, avenue de

Friedland, Paris (8^e) ou du Centre d'Information du Nickel, 22, place de Brouckère, à Bruxelles (Belgique).

6. — Les candidats doivent être de nationalité française ou belge à la date de leur candidature.

7. — Le jury prononcera les attributions des prix et des bourses à l'occasion de sa réunion annuelle au cours du printemps de chaque année. Les décisions du jury sont sans appel.

8. — Les versements en espèces relatifs aux bourses seront effectués par tiers à trois époques distinctes :

Le premier tiers dans le mois qui suit l'attribution de la bourse.

Le deuxième tiers après justification des premiers résultats obtenus.

Le troisième tiers après dépôt du mémoire définitif sur les travaux entrepris.

9. — La Revue du Nickel se réserve le droit de publier dans le délai d'un an, en partie ou en totalité, les mémoires originaux ayant fait l'objet de récompenses, soit au titre d'un prix, soit au titre d'une bourse. Passé ce délai, les mémoires seront rendus à leurs auteurs pour en disposer comme bon leur semblera.

10. — En cas de découverte brevetable, l'intéressé aura à veiller à la sauvegarde de ses droits.

Journées d'Etudes Internationales organisées par l'A.I.M. à l'occasion de son 65^e anniversaire.

Lundi 5 mai 1952.

10 heures. — Dans la salle des conférences de la Société Libre d'Emulation, place du Vingt Août, Liège.

1. Allocution de M. J. Nollet, Président Général de l'A.I.M.

2. Exposé introductif de M. H. Capiou, Directeur Général du Comptoir Belge des Charbons : « Le Marché des Combustibles Secondaires ».

3. Exposé introductif de M. E. Houbart, Administrateur Délégué du Groupe des Unions de Centrales Electriques : « Les Centrales Electriques devant le Problème Charbonnier ».

14 heures 30. — Visite guidée de la Foire Internationale de Liège.

17 heures. — Réception des participants par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Liège, à l'Hôtel de Ville.

(1) Le montant des prix est établi en francs français.

Mardi 6 mai 1952.

Travaux de la Section I, dans la salle de conférences de l'A.I.L.g., 12, quai Paul Van Hoegaerden, Liège.

9 heures 30 et 14 heures 30, « L'Electricité dans la Mine » ; Président de séance : M. J. Venter ; Rapporteur spécial : M. Robert Dessard.

Travaux de la Section II ; dans la salle de conférences de l'A.I.M., 51, rue St-Gilles, Liège.

9 heures 30. — A. — Auxiliaires de Centrales ; Président de séance : M. Serge Margoulies, Rapporteur spécial : M. R. Blareau.

14 heures 30. — B. — Conception des Salles de Commande et Contrôle ; Président de séance : M. S. Margoulies, Rapporteur spécial : M. A. Huskin.

Mercredi 7 mai 1952.

Travaux de la Section III, dans la salle de conférences de l'A.I.M., 51, rue St-Gilles, Liège.

9 heures 30 et 14 heures 30. — « Utilisation Optimum des Produits de la Mine », Président de séance : M. E. Ubaghs, Rapporteur spécial : M. G. Van Antro.

En fin de séance : « Conclusions des Journées » par M. P. Fourmarier jr, président du Comité organisateur.

Au cours de ces journées, 30 rapports seront présentés par 5 Allemands, 1 Américain, 6 Anglais, 5 Français, 3 Hollandais, 17 Belges.

Les langues utilisées seront l'allemand, l'anglais et le français.

La collection complète des rapports sera envoyée avant le 1^{er} avril à toute personne inscrite avant cette date. Le montant de l'inscription donnant droit à la participation aux Journées et à la réception préalable des rapports d'une seule section (à désigner) est fixé à 500 francs belges. Les rapports des autres sections peuvent être obtenus moyennant un supplément de 125 francs belges par section.

Le paiement du droit d'inscription peut se faire par virement au C.C.P. 153.95 de l'A.I.M. chez la Banque de Bruxelles à Liège.

Tous renseignements complémentaires relatifs à l'organisation des Journées d'Etudes peuvent être demandés au Secrétariat de l'A.I.M. 51, rue St-Gilles, Liège — Tél. : 23.88.48.

INSTITUT BELGE DE NORMALISATION

Thermomètres enregistreurs à tension de vapeur pour pasteurisateurs de laiterie.

L'Institut Belge de Normalisation vient de publier la Norme Belge suivante :

NBN 262 — Thermomètres enregistreurs à tension de vapeur pour pasteurisateurs de laiterie.

La publication de cette norme fait suite à celle de NBN 258. — Thermomètres enregistreurs à mercure pour pasteurisateurs de laiterie, dont elle reprend les principes en les appliquant au cas particulier où le mécanisme du thermomètre est influencé par la pression d'une vapeur.

La norme NBN 262 peut être obtenue au prix de 15 fr. franco de port, contre paiement préalable au

crédit du compte postal N° 633.10 de l'Institut Belge de Normalisation. Il suffit d'indiquer sur le talon du bulletin de virement ou de versement la mention : « NBN 262 ».

Céruse.

L'Institut Belge de Normalisation vient de publier la Norme Belge :
NBN 140 — Céruse.

Cette norme comprend trois parties :

— les deux premières parties sont respectivement consacrées aux spécifications et à l'échantillonnage de la céruse ;

— la troisième partie précise les méthodes de détermination suivantes : teneur en anhydride carbonique (CO_2) et calcul de la teneur en carbonate de plomb (PbCO_3) ; teneur en plomb total et calcul de la teneur en hydroxyde de plomb [$\text{Pb}(\text{OH})_2$] ; perte à 100° C ; teneur en matières solubles dans l'eau ; alcalinité ; refus au tamis ; absorption d'huile ; teinte ; pouvoir colorant ; pouvoir opacifiant.

La norme NBN 140 peut être obtenue au prix de 35 fr, franco de port, contre paiement préalable au crédit du compte postal N° 633.10 de l'Institut Belge de Normalisation. Il suffit d'indiquer sur le talon du bulletin de virement ou de versement la mention : « NBN 140 ».

Chauffage central, ventilation et conditionnement d'air.

L'Institut Belge de Normalisation vient de publier une nouvelle norme belge intitulée :
NBN 263 — Chauffage central, ventilation et conditionnement d'air — Conditions acoustiques.

Cette norme n'est, en principe, applicable que pour des installations de ventilation et de conditionnement d'air ou pour des installations de chauffage central d'une puissance supérieure à 100.000 kilocalories par heure et à condition que le cahier spécial des charges (ou un autre document du contrat accepté par les deux parties) le stipule explicitement.

NBN 263 fait partie de la série de fascicules consacrés au domaine du chauffage central, de la ventilation et du conditionnement d'air et dont sont déjà publiés :

- norme NBN 232 — Tuyauteries et Appareils — Représentation et teintes conventionnelles sur les dessins ;
- projet NBN 256 — Méthode pour la détermination de l'émission calorifique des radiateurs ;
- projet NBN 257 — Conditions communes à tous les systèmes ;
- projet NBN 258 — Conditions particulières aux installations de chauffage central, à eau chaude, en liaison avec l'atmosphère.

Cette norme peut être obtenue au prix de 30 fr, franco de port, contre paiement préalable au crédit du compte postal n° 633.10 de l'Institut Belge de Normalisation. Il suffit d'indiquer sur le talon du bulletin de virement ou de versement la mention : « NBN 263 ».

Produits sidérurgiques.

L'Institut Belge de Normalisation vient de publier la Norme Belge :

NBN 150 — Produits sidérurgiques — Conditions générales techniques de livraison.

Cette norme avait déjà été publiée en 1946 sous forme d'édition provisoire.

Quelques modifications y ont été apportées et de nouvelles prescriptions y ont été ajoutées.

La norme contient des indications générales relatives aux conditions de réception, aux essais mécaniques, à l'analyse chimique, à la dimension du grain et aux défauts internes et externes des produits sidérurgiques.

NBN 150 peut être obtenue au prix de 10 fr. franco de port, contre paiement préalable au crédit du compte postal n° 655.10 de l'Institut Belge de Normalisation, avenue de la Brabançonne, 29, Bruxelles 4; Il suffit d'indiquer sur le talon du bulletin de virement ou de versement la mention : « NBN 150 ».

BELGISCH INSTITUUT VOOR NORMALISATIE

Zelfregistrerende dampspanningsthermometers voor pasteurisatietoestellen, gebruikt in zuivelfabrieken.

Het Belgisch Instituut voor Normalisatie publiceerde zopas de volgende Belgische Norm :

NBN 262 — Zelfregistrerende dampspanningsthermometers voor pasteurisatietoestellen, gebruikt in zuivelfabrieken.

De publicatie van deze norm volgt op deze van NBN 258 — Zelfregistrerende kwikthermometers voor pasteurisatietoestellen, gebruikt in zuivelfabrieken. Zij herneemt de principes van NBN 258 en past ze toe op het bijzonder geval waarin het mechanisme van de thermometer door dampspanning is beïnvloed.

NBN 262 is verkrijgbaar aan de prijs van 15 fr. portvrij, tegen voorafgaande betaling op het credit van de postrekening N° 655.10 van het Belgisch Instituut voor Normalisatie. Op het strookje van het stortings- of overschrijvingsbulletin moet enkel vermeld worden : « NBN 262 ».

Loodwit.

Het Belgisch Instituut voor Normalisatie publiceerde zopas de volgende Belgische Norm :

NBN 140 — Loodwit.

Deze norm bevat drie delen :

— de eerste twee delen zijn gewijd aan de specificaties respectievelijk de monsterneming van loodwit ;

— het derde deel preciseert de volgende bepalingsmethoden : gehalte aan koolzuur (CO_2) en berekening van het gehalte aan loodcarbonaat (PbCO_3) ; het totale loodgehalte en berekening van het gehalte aan loodhydroxyd [$\text{Pb}(\text{OH})_2$] ; verlies bij 100° C; gehalte aan in water oplosbare stoffen; alkaliteit ; zeeffrest; olieopslorping; kleur; kleurvermogen; vermogen van ondoorzichtigheid.

NBN 140 is verkrijgbaar aan de prijs van 55 F. portvrij, tegen voorafgaande betaling op het credit van de postrekening N° 655.10 van het Belgisch Instituut voor Normalisatie. Op het strookje van het stortings- of overschrijvingsbulletin moet enkel vermeld worden : « NBN 140 ».

Centrale verwarming, luchtverversing en klimaatregeling.

Het Belgisch Instituut voor Normalisatie publiceerde zopas ter critiek een nieuwe Belgische norm met als titel :

NBN 265 — Centrale verwarming, luchtverversing en klimaatregeling - Acoustische eisen.

Deze norm is in principe, enkel van toepassing op luchtverversings- en klimaatregelingsinstallaties, of op centrale verwarmingsinstallaties met een vermogen van meer dan 100.000 kilocalorieën per uur en op voorwaarde dat het bijzonder bestek (of een ander document van het door beide partijen aangemen contract) zulks uitdrukkelijk bedingt.

NBN 265 maakt deel uit van de reeks werkjes, gewijd aan de centrale verwarming, luchtverversing en klimaatregeling en waarin reeds gepubliceerd werden :

- norm NBN 252 — Pijpleidingen en Toebehoren - Conventionele voorstelling en kleuren op de tekeningen ;
- ontwerp NBN 256 — Beproevingmethode voor de bepaling van de warmte-afgifte van radiatoren ;
- ontwerp NBN 257 — Gemeenschappelijke eisen voor alle systemen ;
- ontwerp NBN 258 — Bijzondere eisen voor centrale verwarmingsinstallaties met warm water in verbinding met de lucht.

Deze norm is verkrijgbaar aan de prijs van 50 F. portvrij, tegen voorafgaande betaling op het credit van de postrekening N° 655.10 van het Belgisch Instituut voor Normalisatie. Op het strookje van het stortings- of overschrijvingsbulletin moet enkel vermeld worden : « NBN 265 ».

IJzer- en staalproducten.

Het Belgisch Instituut voor Normalisatie publiceerde zopas de Belgische Norm :

NBN 150 — IJzer- en Staalproducten — Algemene Technische Leveringsvoorwaarden.

Deze norm was reeds in 1946 onder vorm van een voorlopige uitgave gepubliceerd.

Er werden een paar wijzigingen en nieuwe voorschriften aan toegevoegd.

De norm bevat algemene aanduidingen betreffende leveringsvoorwaarden, mechanische proeven, chemische analyse, korrelgrootte en inwendige en uiterlijke gebreken van de ijzer- en staalproducten.

NBN 150 is verkrijgbaar tegen de prijs van 10 F. portvrij, tegen voorafgaande betaling op het credit van postrekening n° 655.10 van het Belgisch Instituut voor Normalisatie, Brabançonnellaan, 29 — Brussel 4. Op het strookje van het stortings- of overschrijvingsbulletin dient enkel vermeld : « NBN 150 ».

MATERIEL MINIER

Transporteurs Blindés
«Westfalia»

Transporteur Blindé et
Robot Rapide «Westfalia»

Rolentisseurs à Disques
«Westfalia»

Chargeuses «Westfalia»

Descenseurs Hélicoidaux
«Westfalia»

Treuilss Lourds Electriques
«Westfalia»

Machines «Westfalia» pour
le nettoyage des berlines

Moteurs à Engrenages
Obliques «Westfalia»

POUR UN MEILLEUR RENDEMENT



GEWERKSCHAFT EISENHUTTE

WESTFALIA LÜNEN

WETHMAR, POST LÜNEN / ALLEMAGNE

REPRESENTANT GENERAL EN BELGIQUE

PAUL PLANCQ

47, RUE SYLVAIN GUYAUX, LA LOUVIERE

POUR VOTRE SOUTÈNEMENT METALLIQUE

LA **BELE** ARTICULEE

REPPPEL

DORTMUND

AGENT GENERAL EN BELGIQUE :

PAUL PLANCQ

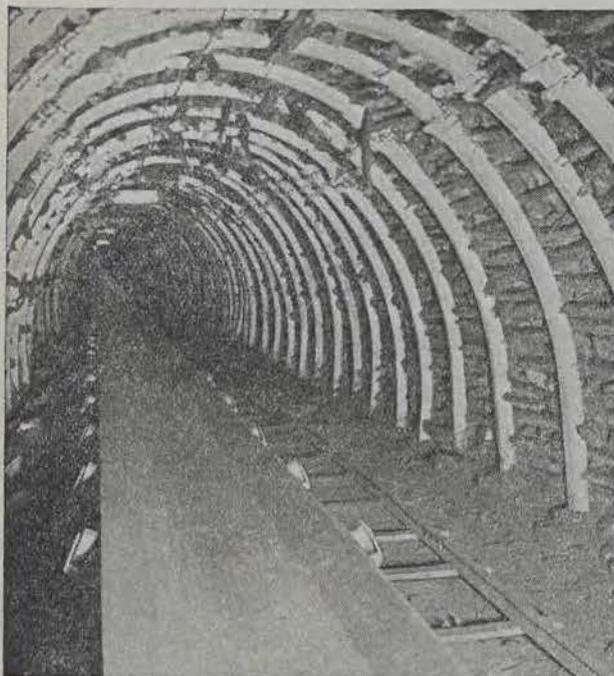
47, RUE SYLVAIN GUYAUX, 47 — LA LOUVIERE

SPECIALITE DES APPAREILS DE MINES ET CARRIERES

A. G. D.

Ateliers GÉNARD-DENISTY

CHATELINAU (Belgique) -- Tél. Charleroi 300.41-301.40

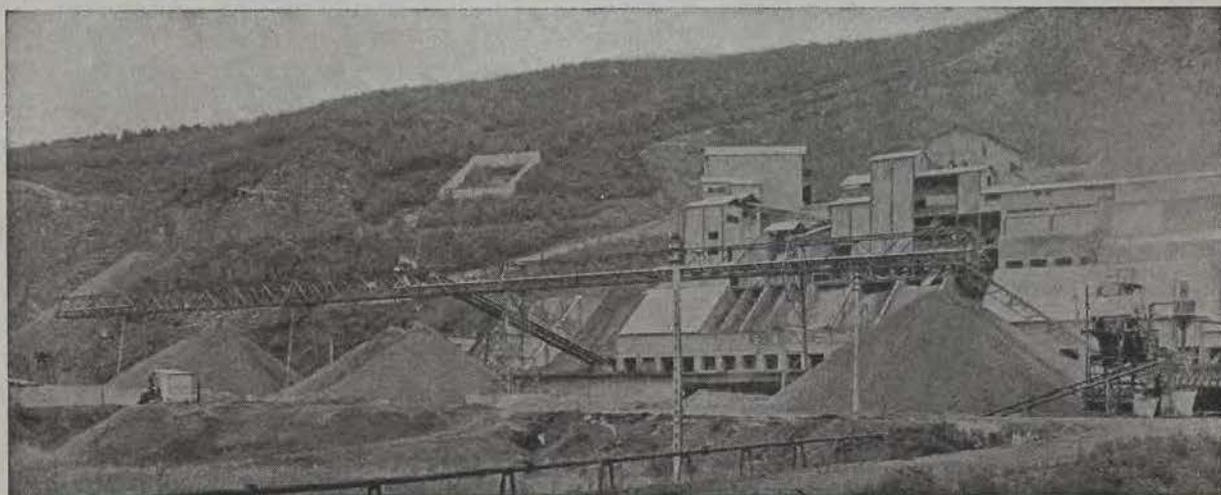


**TOUTE LA MECANISATION
DU FOND ET DE LA SURFACE
BROYAGE - CONCASSAGE
TOUS LES APPAREILS
DE MANUTENTION MECANIQUE**

INSTALLATIONS DU FOND

Convoyeurs à courroie pour voies et tailles. - Transporteurs blindés à courroie. - Treuils. - Descenseurs verticaux. - Trainages mécaniques. - Encagement et déchargement automatiques. - Refouleurs de mines, électriques et à air comprimé. - Mécanisation complète de Recettes. - Chaînes à raclettes et freineuses à simple ou double chaîne. - Transporteur à tabliers métalliques. - Chargeurs de berlines pour bouvaux. - Transporteurs blindés à raclettes, etc.

Courroie transporteuse de 600 m. installée dans une voie.



Installation de mise en stock par transporteur à courroie dans une dolomie.

INSTALLATIONS DE SURFACE

Mises en stock et reprises du stock entièrement automatiques. - Grappin. - Mise à terril par transporteurs à courroie, Skip, aériens et autres. - Transporteurs à courroie de très grande longueur et à gros débit. - Trainages mécaniques. - Mécanisation complète de recettes. - Installations de concassage et broyage. - Circuits automatiques, etc., etc.

VARIATEUR D'ANGLE POUR TRANSPORTEURS A COURROIE - SYSTEME BREVETE